Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Distr. limitée
10 mars 2021
Français
Original : anglais

Point 5 de l'ordre du jour
Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha

Rapport du Comité I : atelier 3

Additif

L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité

Déroulement des séances

1. À ses 4e à 6e séances, les 9 et 10 mars 2021, le Comité I a animé l'atelier portant sur le thème « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité ». L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a aidé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à préparer et organiser l'atelier. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de travail établi par le Secrétariat sur les approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha (A/CONF.234/6) ;

b) Note d'information établie par le Secrétariat pour l'atelier portant sur le thème « L'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité » (A/CONF.234/10) ;

c) Guide de discussion pour le quatorzième Congrès (A/CONF.234/PM.1) ;

d) Rapports des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès (A/CONF.234/RPM.1/1, A/CONF.234/RPM.2/1, A/CONF.234/RPM.3/1, A/CONF.234/RPM.4/1 et A/CONF.234/RPM.5/1) ;

Merci de recycler

e) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public (A/CONF.234/12) ;

f) Rapport de la Directrice exécutive sur l'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable (A/CONF.234/13) ;

g) Rapport du Secrétariat sur les conclusions de la réunion d'experts consacrée à l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes (A/CONF.234/14) ;

h) Document de travail établi par le Secrétariat sur la situation concernant la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/CONF.234/15).

2. L'atelier était animé par M. Gilberto Duarte et M. Johannes de Haan de l'ONUDC ; ainsi que Mme Manuela Brunero, Mme Giuseppina Maddaluno et M. Duccio Mazarese, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Les personnes suivantes ont fait des exposés : M. Khaled Emam, du grand groupe pour les enfants et les jeunes, de Justice Call for Rights and Development ; M. Rahmatullah Hamdard, de Hope for Education and Leadership in Afghanistan ; Mme Isadora Peixoto, du Youth Ambassadors Programme au Brésil ; Mme Melissa Deerhing, de la faculté de droit de l'Université du Qatar ; Mme Victoria Ibiwoye, de la One African Child Foundation et du Comité directeur Objectif de développement durable no 4 – Éducation 2030 au Nigéria ; M. Kairzhan Tokushev, de l'agence de lutte contre la corruption du Kazakhstan ; M. A. N. Ramachandra, du Ministère indien de l'éducation ; M. Peter Ottens, de la fondation YETS ; Mme Gabriela Pinheiro, de Fight for Peace ; M. Ramón Spaaij, de la faculté des sciences du sport et de l'exercice de l'Université de Victoria en Australie ; Mme Gillian Trinidad, du projet Child Pose Yoga au Philippines ; et M. Sebastián Suito, du Laboratorio de Investigación Deportiva (LidLab).

3. Les 4e à 6e séances ont été présidées par Jose Antonio Marcondes de Carvalho (Brésil). Chacune des séances s'est ouverte sur des déclarations liminaires de personnes représentant le Secrétariat et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

4. À la 4e séance, la représentante des États-Unis et les représentants du Maroc et de l'Espagne ont fait des déclarations.

5. À la 5e séance, la représentante des Philippines et le représentant de l'Italie ont fait des déclarations.

6. À la 6e séance, la représentante du Honduras et le représentant du Guatemala ont fait des déclarations.

Résumé de la présidence

7. La première table ronde a porté sur l'engagement des jeunes. Le premier intervenant a parlé des pratiques exemplaires liées aux initiatives de jeunes sur les objectifs de développement durable, et de leur application dans le cadre des partenariats établis partout dans le monde entre les organisations de jeunes. Il a recommandé aux États Membres de prendre, à titre prioritaire, des mesures pour permettre aux jeunes de participer concrètement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation de l'objectif 16. Par ailleurs, il a noté que les jeunes avaient besoin de se sentir parties prenantes d'une action mondiale. Le deuxième intervenant a parlé de ce que faisait Hope for Education and Leadership in Afghanistan, dans le cadre des conférences Simul'ONU, pour promouvoir l'état de droit et autonomiser les jeunes vivant en zones de conflit. La troisième intervenante a souligné qu'il importait que les jeunes participent à

l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local et à la mise en œuvre de mesures concrètes dans le cadre de partenariats multipartites et public-privé simples et accessibles.

8. Au cours du débat qui a suivi, une intervenante a dit qu'il importait de travailler avec les jeunes pour les empêcher d'entrer dans des gangs. La nécessité de prendre des mesures pour instaurer un climat de confiance entre les services de détection et de répression et d'autres détenteurs de l'autorité et les jeunes a également été mentionnée. Il a été souligné que la mobilisation des jeunes devait s'inscrire dans une approche fondée sur les droits humains. Il a été noté que les connaissances acquises par l'éducation contribuaient à l'engagement des jeunes, lequel contribuait à son tour à la prévention de la violence et de la criminalité. Des personnes ont souligné le rôle central que jouaient la formation pédagogique et l'engagement des élèves, notamment dans la prévention de la violence à l'école. Elles ont aussi fait valoir que les organisations de jeunes pouvaient aider à traduire les principes en action. En outre, des personnes ont noté que le rôle que jouaient les jeunes dans la promotion de l'état de droit pouvait être amélioré par le renforcement des partenariats avec le secteur privé.

9. La deuxième table ronde a porté sur l'éducation. La première intervenante a présenté l'entreprise qui avait consisté à incorporer des supports pédagogiques de l'initiative Éducation pour la justice de l'ONUDC dans les programmes de l'Université du Qatar, en mettant l'accent sur les programmes d'autonomisation destinés aux étudiantes. La deuxième intervenante a présenté l'action de la One African Child Foundation, un exemple de centre local d'aide à l'éducation qui vise à mettre au point des solutions pérennes pour que l'éducation réponde aux besoins de ses bénéficiaires. Le troisième intervenant a donné l'exemple du projet *Sanaly urpaq*, mis en œuvre au Kazakhstan dans le cadre d'un partenariat entre les autorités chargées de l'éducation et celles chargées de la lutte contre la corruption. Ce projet visait à enseigner aux jeunes du pays les fondements d'une bonne gouvernance et du développement durable : état de droit, participation du public, intégrité et transparence. Le quatrième intervenant a souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre les spécialistes de la détection et de la répression et ceux de l'éducation pour rendre les jeunes autonomes. Il a fait référence aux méthodes éducatives de l'Inde pour donner un exemple de la complémentarité de la paix, de la justice, de l'éthique et du Programme 2030.

10. Au cours du débat qui a suivi, une intervenante a déclaré qu'il importait d'associer concrètement les jeunes et les professionnels de l'éducation à la réinsertion des délinquantes et délinquants juvéniles. Des personnes ont souligné qu'il fallait que les établissements scolaires soient ouverts à des méthodes pédagogiques novatrices. Une intervenante a déclaré que la collaboration avec des organisations de la société civile pouvait contribuer à toucher des populations locales et à les faire participer à l'éducation et à la prévention de la criminalité. Des personnes ont noté qu'il importait d'associer les services de détection et de répression et de la justice pénale, ainsi que la société civile, à des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir l'état de droit à tous les niveaux de l'enseignement. Il a été noté que les activités extrascolaires contribuaient également à sensibiliser les jeunes à l'état de droit. Les États Membres ne disposant pas de programmes d'enseignement de l'état de droit ont été encouragés à utiliser les supports pédagogiques de l'initiative Éducation pour la justice en les adaptant à leur contexte national. Des personnes ont fait valoir que la société civile pouvait contribuer à former les enseignants et les jeunes aux questions d'état de droit. Elles ont aussi salué l'importance des programmes de formation des enseignants et de développement des capacités pour le renforcement de l'enseignement de l'état de droit.

11. La troisième table ronde a porté sur le sport. Le premier intervenant a souligné le rôle socio-environnemental du sport, qui influait sur les compétences sociales et la résilience des jeunes face à la criminalité. Il a insisté sur les possibilités importantes qu'offrait le sport, qui permettait aux jeunes de nouer des liens interpersonnels solides et leur donnait un sentiment d'appartenance, les entraîneurs sportifs leur servant de modèles. La deuxième intervenante a décrit une approche à cinq facteurs qui permettait d'aider les jeunes sortis de l'éducation formelle à réaliser tout leur potentiel par le sport : a) en développant leurs compétences ; b) en leur dispensant un enseignement informel ; c) en augmentant leur employabilité ; d) en leur apportant un soutien ; et e) en les encourageant à affirmer leur autorité. Le troisième intervenant a présenté des résultats de travaux sur la capacité du sport à prévenir le terrorisme violent en créant des espaces de sécurité, en stimulant une dynamique de groupe et en faisant naître une identité collective, notamment par l'entraînement, le mentorat et le développement global. La quatrième intervenante a centré son propos sur les conséquences positives et inclusives des programmes fondés sur le sport, qui favorisaient l'autonomisation des femmes et des filles en développant, par exemple, leur confiance en elles, leur autorité, leur discipline et leur conscience d'elles-mêmes, autant d'atouts essentiels pour lutter contre les discriminations et la violence fondée sur le genre, ainsi que pour apprendre aux jeunes la résilience. Le cinquième intervenant a illustré par un exemple la contribution du sport à la résilience des collectivités et des jeunes dans des contextes locaux par la pratique de la boxe thaïlandaise et la création de réseaux dans une perspective plus large de développement. L'ensemble des intervenantes et des intervenants ont mis en évidence la capacité du sport à offrir aux jeunes une reconnaissance sociale, à les aider à se construire une identité personnelle, à faire naître des aspirations en eux, ainsi qu'à développer leurs relations sociales et leurs compétences socioémotionnelles, et le rôle du sport, qui crée un espace de sécurité et d'inclusion au sein de la communauté. Certaines personnes ont déclaré qu'il importait de renforcer les partenariats avec le secteur privé pour concevoir et mettre en œuvre plus efficacement des interventions fondées sur le sport.

12. Dans les débats qui ont suivi, on a insisté sur le fait qu'il importait de donner aux jeunes les moyens de participer à la promotion de l'état de droit, car cela bénéficierait autant aux jeunes qu'à la société. On a également souligné le rôle positif des environnements de travail en réseau et d'échanges, comme le Forum des jeunes organisé en marge du quatorzième Congrès, qui amplifient la voix de ces agents du changement que sont les jeunes. Des personnes ont suggéré qu'un financement des entreprises, notamment dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité sociale, pourrait être utile pour mettre en œuvre des programmes fondés sur le sport qui s'adressent aux jeunes. Des personnes ont fait observer que les partenariats public-privé offraient des possibilités stratégiques de recherche et d'innovation, mais pouvaient poser des difficultés en ce qui concernait la définition des objectifs et le maintien du cap sur la satisfaction des besoins des bénéficiaires.

13. Le Président a invité les participantes et les participants à examiner les points suivants, soulevés au cours des débats :

a) Les États Membres sont invités à promouvoir l'engagement concret des jeunes et des organisations de jeunes dans l'action en faveur de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ;

b) Les États Membres sont encouragés à envisager de promouvoir les forums de jeunes ou d'autres initiatives de ce type, notamment en marge des sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, afin de familiariser les jeunes à la prise de décisions dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ou d'autres domaines relevant de l'état de droit ;

c) Pour promouvoir l'état de droit dans le cadre d'une démarche associant l'ensemble de la société, les États Membres sont également encouragés à établir une coopération et, s'il y a lieu, à l'intensifier, entre le secteur éducatif et les autorités publiques chargées de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, notamment en vue d'institutionnaliser les questions de genre et les droits humains ;

d) En application de la cible 4.7 des objectifs de développement durable et de la résolution 74/172 de l'Assemblée générale, les États Membres sont en outre encouragés à continuer de s'employer à intégrer l'état de droit dans les systèmes éducatifs et à utiliser les outils mis au point dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice et les compétences de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice en matière de conception et de mise en œuvre de programmes d'enseignement supérieur ;

e) Les États Membres sont encouragés à promouvoir des programmes de formation des enseignants et de développement des capacités, notamment en créant des partenariats entre les secteurs de l'éducation et de la justice pénale ;

f) Des partenariats avec des organisations de la société civile, le secteur privé et des organisations de jeunes, en particulier dans le domaine de l'éducation formelle et informelle et dans le cadre de programme fondés sur le sport qui s'adressent aux jeunes, sont suggérés aux États Membres pour que l'enseignement de l'état de droit touche un public plus large ;

g) Les États Membres sont encouragés à utiliser des programmes éducatifs et sportifs dirigés par des élèves ou conçus par des jeunes pour des jeunes afin de promouvoir l'engagement des jeunes et la prévention de la criminalité et traduire les principes en action ;

h) En application de la résolution 74/170 de l'Assemblée générale, les États Membres sont également encouragés à intégrer le sport dans les dispositifs de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes, dans le cadre du Programme 2030 et du Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix ;

i) Les États Membres sont en outre encouragés à utiliser le sport comme un outil d'autonomisation des jeunes et pour développer la résilience individuelle et collective face à la violence et à la criminalité, pour contribuer à un développement sain et pour édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives ;

j) Les États Membres et les organisations internationales concernées, notamment l'ONUDC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, sont invités à faire connaître les avantages, sur le plan social et pour le développement, du sport et des programmes fondés sur le sport dans le cadre de la prévention de la criminalité, notamment en diffusant des données et de bonnes pratiques sur les retombées de ces programmes ;

k) Les États Membres sont encouragés à rester saisis des questions d'éducation et d'engagement des jeunes, notamment de sport, dans le cadre des sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.